

Dans l'Antiquité

Il ne faut pas confondre Etat et pouvoir politique. Historiquement commander la communauté rassemble diverses formes qui ne sont pas assimilables à l'Etat. L'Etat est un phénomène qui remonte à l'Antiquité mais ses traits caractéristiques ne se dessinent véritablement qu'à l'époque moderne.

A ce titre la définition simple proposée plus haut est celle que l'on peut retenir en 6ème dans le cours « Premiers Etats, premières écritures » qui se place dans le thème de l'Orient ancien et peut concerner l'Egypte ou la Mésopotamie. En effet, « **Aucun Etat n'existe sans une base territoriale. (...) La présence d'une population est une condition de l'existence d'un Etat : il n'y a pas d'Etat sans population d'êtres humains. (...) L'Etat s'incarne dans une organisation permanente destinée (...) à faire respecter l'ordre public (...). A la force publique (...) s'ajoutent les services publics** ».

Selon Atila Ozer, dans la présentation qu'il fait de l'extrait des « *Politiques* » d'Aristote, il n'est pas possible de distinguer la société de l'Etat dont le concept n'existe pas encore. En effet selon lui, ce que nous concevons sous les termes de société et d'Etat se confond dans l'**unité de la cité (polis)**. L'étendard d'Ur peut donc permettre une ébauche dans la construction du concept d'Etat : fixées dans un espace de vie, un territoire, les premières civilisations sédentarisées s'organisent pour le protéger ou l'agrandir selon leurs besoins, par la guerre.

Au Moyen Age

Après cette ébauche du concept d'Etat en 6ème, celui-ci se développe davantage en 5ème avec l'étude de la monarchie au Moyen Age et de quelques rois de France.

Il faut préciser là que **le concept Etat abordé au collège reste celui d'un modèle de type occidental et la construction de ce concept reprend des exemples européens mais reste centrée sur la spécificité française de l'Etat.**

Dès le XIIIème siècle se posent les premiers signes qui annoncent la constitution de l'Etat. Le passage de la féodalité à l'Etat moderne se fait par la monarchie féodale dans laquelle saint Louis occupe une place importante. Au cours de ce siècle le roi passe de l'état de suzerain à celui de souverain en reprenant le pouvoir des mains de ses seigneurs laïcs, ecclésiastiques ou des mains des municipalités ou des corporations.

Le pouvoir royal s'affirme entre autres avec l'établissement d'une monnaie royale par ordonnance. Comme l'écrit Jacques Le Goff sous le règne de saint Louis « ***l'Etat s'avance masqué.*** » (Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996.) Philippe le Bel contribue encore davantage à renforcer la fonction de souverain.

L'extrait de l'ordonnance de 1263 sur la création de la monnaie et l'analyse de l'image d'un écu de Louis IX introduisent donc ce renforcement progressif de l'Etat. Le terme apparaît d'ailleurs à la fin du 15ème siècle et Machiavel un des premiers utilisateurs s'en sert pour décrire une autorité enfin stable, forte et permanente.

Les Lumières, à l'époque moderne

Le programme de 4ème débute par le XVIIIe siècle. L'étude des Lumières, la circulation des idées, le questionnement des gens de lettres sur les fondements politiques permettent de renouer avec la construction du concept. L'approche y est résolument plus complexe puisque s'appuyant sur un débat sur l'Etat mené par les philosophes alors que le gouvernement français est une monarchie absolue. **Les philosophes des Lumières posent le problème de la légitimité de l'Etat.**

Pour Hobbes (1588-1679) l'Etat qui ne peut être qu'une République, est un Léviathan, c'est à dire un monstre terrible qui décourage le crime ; le caractère absolu du pouvoir de l'Etat n'est que le moyen qui lui permet de se faire le dépositaire de tous les citoyens et de réaliser efficacement ce à quoi ils ont consenti : « *j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit...* ».

Le consentement par un contrat social est une idée importante dans la façon de définir l'Etat pour les philosophes des Lumières. Hobbes soutient que les individus ne souhaitent que la sécurité et pour cela acceptent de transférer leur liberté d'agir au souverain.

Pour Rousseau l'Etat est l'expression de l'égalité entre les individus, la liberté est le but le plus important de la vie et donc vivre soumis à l'Etat est indigne de l'Homme. Rousseau marque donc sa différence en établissant « *un engagement réciproque des particuliers avec le corps public dont ils vont devenir membres* ».

Pour Rousseau c'est donc l'union politique et non le désarmement général qui constitue le contrat, si les décisions émanent d'une volonté générale elles ne peuvent nuire aux individus. **Diderot reprend la notion de consentement et s'associe à Rousseau dans sa conception de l'Etat.** Les documents proposés à l'étude en 4ème sont donc deux extraits, l'un du « *Contrat social* » de Rousseau, 1762 et le second de l'article « *autorité politique* » de L'Encyclopédie, 1751-1772.

En fin d'année ce consentement peut trouver un écho dans l'histoire du suffrage de 1815 à 1870

Les expériences totalitaires au 20ème siècle

Le programme de 3ème à travers l'étude du communisme soviétique stalinien (document photographique sur le Goulag, 1932) et du régime nazi (document photographique sur un camp de concentration : Dachau, 1936) permet d'aborder un aspect particulier du concept d'Etat. On peut alors reprendre ce que dit Max Weber sur le **monopole de la violence légitime.**

Selon Max Weber, nous dit A.Ozer , « ***tout pouvoir revendique pour lui-même le monopole de la violence physique légitime. Mais l'Etat est le seul à en disposer réellement.*** »

L'Etat maximal que représente un Etat totalitaire incarne cette notion dans son expression extrême. Cette violence lui permettant d'assurer alors pleinement le commandement de la société. Cependant ce monopole n'est pas l'asservissement mais le commandement légitime. L'obéissance n'est pas uniquement forcée mais reconnue et observée comme un devoir par la société.